

# **Commissariat aux langues officielles**

**2018-2019**

**Rapport financier trimestriel  
Pour le trimestre terminé le 31 décembre 2018**

## **Introduction**

Le présent rapport financier trimestriel a été préparé par la direction, tel qu'exigé par l'article 65.1 de la *Loi sur la gestion des finances publiques*, et selon les modalités prescrites par le Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada. Il devrait être lu de concert avec le Budget principal des dépenses et les budgets supplémentaires. Le présent rapport n'a pas fait l'objet d'un audit ou d'un examen.

## Mandat et programmes

Le Commissariat aux langues officielles (Commissariat) appuie le commissaire aux langues officielles dans la réalisation de son mandat, qui consiste à prendre, dans le cadre de sa compétence, toutes les mesures visant à assurer la reconnaissance du statut de chacune des langues officielles et à faire respecter l'esprit de la *Loi sur les langues officielles* ainsi que l'intention du législateur en ce qui a trait à l'administration des affaires des institutions fédérales, notamment l'avancement du français et de l'anglais dans la société canadienne.

Des renseignements supplémentaires sur les programmes du Commissariat figurent dans le Plan ministériel de 2018-2019 et dans le Budget principal des dépenses.

## Méthode de présentation du rapport

Ce rapport trimestriel a été préparé par la direction en utilisant une méthode de comptabilité axée sur les dépenses. L'état des autorisations joint à ce rapport inclut les autorisations de dépenser accordées par le Parlement et utilisées par le Commissariat, de manière cohérente avec le Budget principal des dépenses et les budgets supplémentaires pour l'exercice 2018-2019. Ce rapport trimestriel a également été préparé en utilisant un référentiel à usage particulier conçu pour répondre aux besoins d'information financière à l'égard de l'utilisation des autorisations de dépenser.

Le gouvernement ne peut dépenser sans l'autorisation préalable du Parlement. Les autorisations sont accordées par des lois de crédits, sous forme de limites annuelles, ou par des lois sous forme de pouvoirs législatifs de dépenser à des fins déterminées.

Le Commissariat utilise la méthode de la comptabilité d'exercice intégrale pour la préparation de ses états financiers annuels, qui font partie du processus de rapport sur les résultats ministériels. Toutefois, les pouvoirs de dépenser votés par le Parlement sont encore établis selon une méthode de comptabilité axée sur les dépenses.

## **Faits saillants des résultats financiers trimestriels et cumulatifs**

Cette section présente une brève analyse des écarts importants qui ont touché les dépenses réelles et les dépenses prévues au cours du trimestre et de l'exercice en cours, en comparaison aux mêmes périodes de l'exercice précédent.

Commissariat aux langues officielles  
Rapport financier trimestriel  
Pour le trimestre terminé le 31 décembre 2018

Changements importants aux autorisations

Au 31 décembre 2018, les autorisations totales disponibles pour l'exercice ont augmenté de 0,3 million de dollars soit de 1 % par rapport à l'exercice précédent suite à la signature de plusieurs conventions collectives.

Changements importants aux dépenses budgétaires

Le Commissariat a utilisé 65 % (14,7 millions de dollars) de ses autorisations en date du 31 décembre 2018, dont 86 % (12,5 millions de dollars) sont des dépenses liées au personnel.

Les dépenses à ce jour n'ont pas varié de façon importante (0,2 %) comparativement au même trimestre de l'an dernier.

**Risques et incertitudes**

Les risques dont le Commissariat devait tenir compte étaient liés à des facteurs associés à son contexte de fonctionnement. Les risques liés aux modifications aux priorités organisationnelles, aux processus et aux objectifs ainsi qu'à la réputation du Commissariat pour soutenir son mandat pouvaient être considérés comme des menaces mais aussi comme des opportunités.

Modifications aux priorités opérationnelles, aux processus et aux objectifs

En 2017-2018, le Commissariat a amorcé un exercice de vision incluant une revue de sa structure de gestion. Suite à l'arrivée du nouveau commissaire en janvier 2018, la vision des sept prochaines années (Vision 2025) a été définie et communiquée aux employés en septembre 2018. Le plan stratégique de la Vision 2025 guidera l'élaboration du prochain plan opérationnel intégré pour les sept prochaines années.

Étant donné que l'organisation dispose désormais d'un plan stratégique pour les sept prochaines années, les ressources seront alignées selon les priorités de l'organisation. L'organisation a déjà commencé à élaborer son plan stratégique et travaille sur des plans d'action pour soutenir sa vision et aligner ses ressources. Il est également à noter qu'un examen trimestriel du plan opérationnel intégré a été mis en œuvre afin d'assurer une plus grande flexibilité et permettre à l'organisation de s'ajuster au besoin pour répondre à ses priorités.

Réputation du Commissariat pour soutenir son mandat

Il y a un risque que l'organisation ne puisse pas répondre à la demande et/ou qu'elle n'ait pas le pouvoir de soutenir et de mettre en œuvre la *Loi sur les langues officielles*. Cependant, il existe également des opportunités d'établir la réputation du Commissariat avec l'arrivée du nouveau commissaire, l'exercice Vision 2025, le Programme de contestation judiciaire, le plan d'action sur les langues officielles, l'élaboration de nouveaux outils tels que le Modèle de maturité des langues officielles et des stratégies d'intervention ciblées dans de nouveaux domaines et avec de nouveaux intervenants.

Commissariat aux langues officielles  
Rapport financier trimestriel  
Pour le trimestre terminé le 31 décembre 2018

Afin de faire progresser son mandat, ces opportunités seront prises en compte lors de l'élaboration des plans d'action pour appuyer ses priorités.

**Changements importants quant au fonctionnement, au personnel et aux programmes**

Un nouveau commissaire adjoint des politiques et des communications a été nommé à l'automne 2018.

Il n'y a pas eu de changement important quant au fonctionnement et aux programmes au cours du trimestre.

**Approbation des cadres supérieurs**

Approuvé par :



Raymond Thériault  
Commissaire aux langues officielles



Éric Trépanier, CPA, CGA  
Dirigeant principal des finances  
Commissaire adjoint  
Gestion intégrée

Gatineau, Canada  
Le 11 février 2019

Commissariat aux langues officielles  
 Rapport financier trimestriel  
 Pour le trimestre terminé le 31 décembre 2018

État des autorisations (*non audité*)

(en milliers de dollars)

	Exercice 2018-2019			Exercice 2017-2018		
	Crédits totaux disponibles pour l'exercice se terminant le 31 mars 2019 *	Crédits utilisés pour le trimestre terminé le 31 décembre 2018	Cumul des crédits utilisés à la fin du trimestre	Crédits totaux disponibles pour l'exercice se terminant le 31 mars 2018 *	Crédits utilisés pour le trimestre terminé le 31 décembre 2017	Cumul des crédits utilisés à la fin du trimestre
<b>Crédit 1- Dépenses du programme</b>	20 311	4 605	13 027	20 073	3 687	13 040
Autorisations législatives budgétaires	2 181	545	1 636	2 134	534	1 601
<b>Autorisations budgétaires totales</b>	<b>22 492</b>	<b>5 150</b>	<b>14 663</b>	<b>22 207</b>	<b>4 221</b>	<b>14 641</b>
<b>Autorisations totales</b>	<b>22 492</b>	<b>5 150</b>	<b>14 663</b>	<b>22 207</b>	<b>4 221</b>	<b>14 641</b>

\* N'inclut que les autorisations disponibles pour l'exercice et accordées par le Parlement à la fin du trimestre.

Dépenses ministérielles budgétaires par article courant (*non audité*)

(en milliers de dollars)

	Exercice 2018-2019			Exercice 2017-2018		
	Dépenses prévues pour l'exercice se terminant le 31 mars 2019	Dépensées au cours du trimestre terminé le 31 décembre 2018	Cumul des crédits utilisés à la fin du trimestre	Dépenses prévues pour l'exercice se terminant le 31 mars 2018	Dépensées au cours du trimestre terminé le 31 décembre 2017	Cumul des crédits utilisés à la fin du trimestre
<b>Dépenses :</b>						
Personnel	16 812	4 361	12 546	16 983	3 295	12 733
Transports et communications	739	152	359	851	150	353
Information	227	25	70	216	32	117
Services professionnels et spéciaux	3 578	461	1 218	2 857	601	1 062
Location	341	29	223	552	68	188
Réparation et entretien	227	46	78	252	1	28
Services publics, fournitures et approvisionnements	114	59	98	161	36	67
Acquisition de matériel et d'outillage	454	17	70	334	35	90
Autres subventions et paiements	-	-	1	-	3	3
<b>Dépenses budgétaires brutes totales</b>	<b>22 492</b>	<b>5 150</b>	<b>14 663</b>	<b>22 207</b>	<b>4 221</b>	<b>14 641</b>
<b>Dépenses budgétaires nettes totales</b>	<b>22 492</b>	<b>5 150</b>	<b>14 663</b>	<b>22 207</b>	<b>4 221</b>	<b>14 641</b>

